

#Toutes Solidaires

Fondation des Femmes et urgences

Deux ans après le premier confinement,
quel constat ?



**FONDATION
DES FEMMES**

Mai 2022

SOMMAIRE



LES INFORMATIONS ESSENTIELLES INTRODUCTION

BILAN MORAL

1 #Toutes Solidaires, le programme

- a. Présentation du programme
- b. La constitution d'un fonds d'urgence
- c. Les axes d'action

2 #Toutes Solidaires et les associations

- a. Focus association 1 : En avant toute(s)
- b. Focus association 2 : Résonantes
- c. Focus association 3 : FNCIDFF
- d. Focus association 4 : IKAMBERE

3 #Un programme inédit

- a. L'urgence et la post urgence
- b. La Fondation des Femmes, structure de référence face à l'urgence
- c. Recommandations

À propos de la Fondation des Femmes :

La Fondation des Femmes est la fondation de référence en France pour les droits des femmes et la lutte contre les violences dont elles sont victimes. Grâce aux dons qu'elle reçoit, elle apporte un soutien financier, juridique et matériel aux initiatives associatives à fort impact, sur tout le territoire.

« Chers mécènes, Chers donateurs, donatrices,
Lorsqu'éclate début 2020 l'épidémie du COVID, le monde plonge dans l'inconnu. Durant cette période particulièrement angoissante pour toutes et tous, vous avez été là, et nous aussi, grâce à vous. Grâce à votre soutien, nous avons tenté de relever un défi immense : faire barrage aux violences faites aux femmes qui explosaient. Votre confiance spontanée, et votre générosité immédiate et immense nous obligent à la plus grande transparence. 2 ans plus tard, nous dressons le bilan de nos actions, réalisées grâce à vos dons. Vous découvrirez le travail exceptionnel des associations et des équipes de la Fondation des Femmes. Ensemble, vous, nous, les associations et les survivantes, nous pouvons être fières d'avoir fait tout notre possible pour être à la hauteur de ces événements. A nouveau, merci ».

Anne-Cécile Mailfert, Présidente co-fondatrice de la Fondation des Femmes.

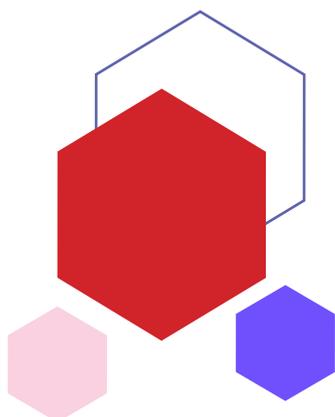


LES INFORMATIONS ESSENTIELLES

Le 25 mars 2020, une semaine après l'annonce du premier confinement, la Fondation des Femmes, en dialogue étroit avec son large réseau associatif et ses mécènes, lance le programme #ToutesSolidaires. Le programme comprend **un fonds d'urgence**, ayant pour objet de soutenir les associations spécialisées dans la **lutte contre les violences faites aux femmes** et la précarité des femmes, ainsi que leurs bénéficiaires au cours de la crise sanitaire. Le fonds est destiné à financer **l'hébergement d'urgence**, les **besoins de première nécessité** des bénéficiaires des associations et les **adaptations nécessaires au télétravail** de leurs équipes.

Des consultations sont effectuées régulièrement auprès des associations bénéficiaires. A partir d'octobre 2020, il devient nécessaire d'orienter davantage le programme sur la **lutte contre la précarité**, dont les femmes sont les premières victimes pendant la crise sanitaire. #ToutesSolidaires est **officiellement clôturé en avril 2021** tandis que le projet d'hébergement d'urgence à l'hôtel devient un programme à part entière, Abri d'Urgence.

Entre mars 2020 et avril 2021, **2,6 millions d'euros** ont été levés auprès de mécènes et du grand public, et **2,5 millions** redistribués¹ à **157 associations**, qui ont permis d'aider plus de **34 000 femmes** et près de **1 200 enfants**.



INTRODUCTION

Lors du premier confinement, mis en place le 17 mars 2020, **les violences domestiques ont augmenté de 30 % et les interventions de la police à cet égard ont augmenté de 36 %**, et ce dès la première semaine. En effet, d'après une consultation menée en juillet-août 2020 par le Centre Hubertine Auclert auprès de 57 collectivités locales et 46 associations spécialisées en Île de France², **le confinement a mené à l'intensification des violences conjugales et intrafamiliales pour les femmes déjà accompagnées, et a généré de nouvelles demandes d'accompagnement** (le confinement agissant comme "déclencheur" de la prise de conscience de l'emprise exercée par un partenaire violent). Selon l'étude de l'OMS sur le sujet, les restrictions imposées ont également été utilisées par les agresseurs pour exercer un contrôle supplémentaire.

En parallèle, **les centres d'hébergement étaient paralysés** et n'acceptaient pas de nouvelles entrées en raison de la situation sanitaire d'une part, et de la saturation de leurs capacités d'accueil d'autre part. En plus des violences subies, les femmes ont également été en première ligne de la crise sanitaire au sein de leur foyer : soins aux enfants, école à la maison, assistance aux personnes âgées... **Les demandes des femmes envers les associations se sont ainsi accrues** : besoins de mise en sécurité encore plus immédiats, besoins d'informations sur les démarches policières et judiciaires pendant la crise, demandes accrues de soutien et d'écoute, demandes d'IVG et besoins accrus d'accès aux biens de première nécessité.

La crise sanitaire a rendu plus difficile le travail quotidien des associations de repérage, de protection et d'accompagnement des victimes, en particulier pendant la période de confinement. Cette crise a fait remonter à la surface de nouveaux besoins des associations, encore en phase de développement pour certaines. Des besoins de réorganisation interne ont été soulevés, ainsi que des difficultés à assurer un soutien aux demandes croissantes en terme d'hébergement ou d'assistance alimentaire, l'absence de relai des dispositifs de droit commun (ralentis ou fermés) vers lesquels orienter les femmes, des difficultés de maintien du contact avec les femmes suivies, un manque structurel de places d'hébergement d'urgence adaptées...

Hausse des signalements de violences :

- + 36% à Paris
- + 32% en zone de gendarmerie

Le confinement comme facteur aggravant des violences :

- isolement des victimes
- impossibilité d'accès à l'extérieur
- sentiment d'impunité de l'agresseur

Centres d'hébergement gelés : pas de nouvelles entrées à cause de la situation sanitaire et de la saturation de leurs capacités d'accueil

²Centre Hubertine Auclert. (2020, septembre). [Impact de la crise sanitaire sur les femmes victimes de violences et leur accompagnement en Île-de-France. Région Île de France.](#)

Pour répondre à cette situation alarmante, **la Fondation des Femmes a lancé une consultation des besoins des associations spécialisées dans la lutte contre les violences faites aux femmes et la précarité des femmes.** Le constat est sans appel : les associations anticipent alors des besoins financiers importants pour faire face à l'augmentation des demandes d'accompagnement, complexifiées par la situation sanitaire, et pour adapter rapidement leurs méthodes de travail aux nouvelles contraintes.

De plus, ces demandes spécifiques n'ont pas diminué à la fin du confinement, et les associations sont aujourd'hui débordées par des demandes rendues plus complexes en raison de la crise. **Ainsi, ces dispositifs inédits ont vocation à être pérennisés.** La crise sanitaire et socio-économique frappe de plein fouet les plus vulnérables et rappelle que les inégalités de la vie personnelle, domestique et professionnelle³ entre les hommes et les femmes sont terriblement d'actualité.

Ce rapport constitue une évaluation, quantitative et qualitative, du programme #ToutesSolidaires mené pendant un peu plus d'un an par la Fondation des Femmes. Il rend compte du dispositif mis en place, des retours des associations et de leurs bénéficiaires. Enfin, il a pour objet de proposer une évaluation de la Fondation des Femmes face à l'urgence, une pérennisation des dispositifs mis en place et des recommandations, notamment pour accompagner les femmes victimes de violence en temps de crise.

LES CHIFFRES CLÉS

2,6 millions d'euros

157 associations

34 000 femmes bénéficiaires

1 200 enfants

40 000 nuitées d'urgence

1 #Toutes Solidaires, le programme

Qu'est-ce que c'est ?

a. Présentation du programme

« Les femmes ont moins de possibilités de sortir, de communiquer, d'envoyer des signaux d'alerte, de se réfugier dans un foyer, chez une amie, une sœur, une cousine ou un centre d'hébergement. Elles se retrouvent en permanence sous la coupe de leur conjoint et leur servent d'exutoire. Dès le début du confinement, nous avons anticipé les problèmes graves qu'il pouvait engendrer pour elles et nous avons cherché à développer des solutions ».

Anne-Cécile Mailfert, Présidente co-fondatrice de la Fondation des Femmes.

Le **17 mars 2020**, le Président de la République annonce le confinement généralisé en France. Consciente de l'impact de cette mesure, la Fondation engage, **entre le 17 mars et le 23 mars**, des échanges avec les associations clés du secteur sur les conséquences que le confinement aura sur leur organisation et sur les femmes victimes de violence qu'elles accompagnent au quotidien. Forte de ses 4 ans d'existence et du réseau associatif ainsi tissé, **la Fondation des Femmes lance le 25 mars l'appel d'urgence #ToutesSolidaires** pour venir en soutien aux associations et à leurs bénéficiaires.

Cette consultation a permis de formuler les **3 axes de besoins et donc de soutien**, validés par le Comité Exécutif de la Fondation des Femmes, constitué d'expertes de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les violences faites aux femmes :

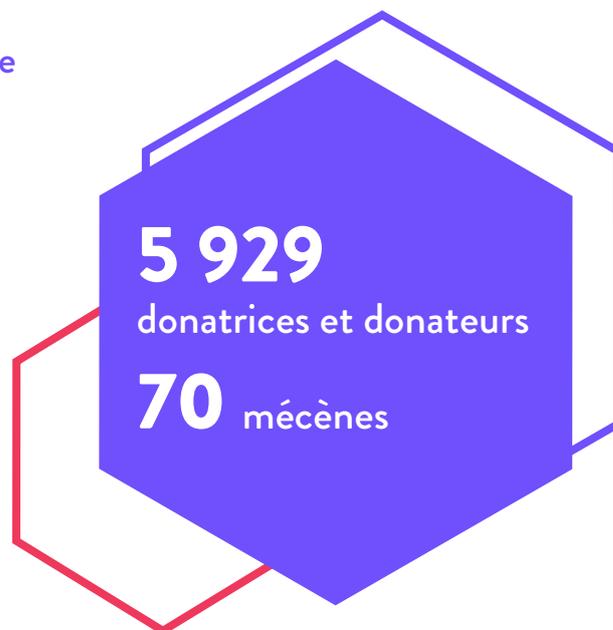
- **Axe 1 : l'hébergement d'urgence des femmes** les plus vulnérables et de leurs enfants (hôtels, appartements, résidences ...)
- **Axe 2 : la distribution de produits de première nécessité** (alimentaire, hygiène, soin ...)
- **Axe 3 : l'adaptation aux nouvelles conditions de travail pour assurer le maintien des services essentiels**, comme les lignes d'écoute et les permanences (achat d'ordinateurs et de téléphones, travaux des locaux...)

Le programme #ToutesSolidaires s'est déroulé entre mars 2020 et avril 2021. Les consultations régulières avec les associations de terrain ont permis de faire évoluer les priorités d'intervention. Les **violences conjugales** ont d'abord été un gros sujet de préoccupation, notamment face à la fermeture des centres d'hébergement d'urgence. A l'automne 2021, ce sont les associations d'aide aux femmes en **situation de grande précarité** qui nous ont alertées, face à l'explosion de la demande d'accompagnement auxquelles elles ont fait face. Par ailleurs, les associations d'aide aux personnes exilées ont eu besoin de renfort car les procédures juridiques étaient allongées. Enfin, la demande de soutien pour l'accompagnement psychologique des personnes a été en croissance constante.

Ce programme a eu une importance capitale en France pour les associations, et a été cité dans de nombreuses publications sur les bonnes pratiques mises en place durant la crise sanitaire.

b. La constitution d'un fonds d'urgence

Forte de sa mission et grâce au généreux soutien de ses mécènes et donateurs, la Fondation des Femmes a constitué un fonds d'urgence permettant d'aider les associations financièrement, matériellement et juridiquement.



Appel auprès des entreprises et du grand public

Au total, entre mars 2020 et avril 2021, ce sont **2,6 millions d'euros** qui ont été collectés auprès du grand public et des entreprises privées.

Le 25 mars, la Fondation des Femmes a lancé son appel à dons, destiné à pallier les situations d'urgence suscitées par le confinement pour les femmes victimes de violences dans le couple. « **Urgence Covid-19 pour venir en aide aux femmes en danger, la Fondation des Femmes appelle à la générosité** », titrait le communiqué de presse.

Les réponses ont été immédiates. Le 27 mars, seulement deux jours après l'appel à la mobilisation générale, le soutien apporté est déjà significatif :

- **Covéa**, groupe d'assurance mutualiste engagé regroupant les marques MAAF, MMA et GMF, a apporté une aide financière de 500 000 euros ;
- **Gecina**, société d'investissement en immobilier tertiaire et résidentiel, a mis à disposition des logements tout équipés au sein de résidences pour étudiants à Paris, Lille, Bordeaux et Marseille ;
- **Accor**, via sa plateforme CEDA - Coronavirus Emergency Desk Accor- déjà ouverte aux personnels soignants et aux sans-abri, s'est proposée en lien avec les propriétaires du Groupe de mettre à disposition des chambres d'hôtels sur tout le territoire à prix coûtant ;
- D'autres entreprises ont apporté un **soutien financier ou matériel** telles que LPA-CGR Avocats, CNP Assurances, Maisons du Monde, Lenovo, Facebook, Jean-Marc Dumontet Production...
- La collecte auprès des particuliers a permis de collecter près de **50 000 euros en 48 heures**.

Au total, un an après, plus de **70 entreprises** mécènes se sont mobilisées (COVEA, Fondation BNP Paribas, Matmut, Fondation ERIE, Fondation Bettencourt-Schueller, Nexity, Fondation SNCF, AXA France, Fondation PSG, Janssen, Fondation Suez, Fondation Vinci, CNP Assurances, Accor, BEIN, CANAL +, Cdiscount, Crédit Municipal de Paris, Dorel, Capgemini, Facebook, Fondation de France, Fondation SFR, Fondation Syndex, France TV, Gécina, ISC France, Johnson & Johnson, JMD Production, JOONE, LPA, L'EQUIPE, L'Oréal Paris, Lenovo, M6, Maisons du Monde, NRJ, Omnicom, Sarenza, TF1, Twitter...) et **5 929 donatrices et donateurs particuliers**.

LA PAROLE À NOS MÉCÈNES

« Pour un assureur mutualiste, protéger et maintenir le lien humain sont des priorités. C'est pourquoi Covéa soutient l'action de la Fondation des Femmes à travers toute la France ». Guillemette Rolland, Directrice de la Communication externe, institutionnelle et des partenariats pour le groupe **Covéa**.

« Face à la crise sanitaire, Gecina s'est associée à la Fondation des Femmes pour héberger et mettre à l'abri les victimes de violences conjugales. Cet engagement fort s'inscrit pleinement dans notre démarche #UtilesEnsemble ». Méka Brunel, Directrice Générale de **Gecina**.

« La période de confinement que nous avons traversée a malheureusement été un amplificateur des violences conjugales. En tant qu'entreprise citoyenne, il était de notre devoir d'agir. C'est pourquoi nous avons fait le choix d'accompagner l'action de la Fondation des Femmes. Avec #ToutesSolidaires, les femmes victimes de violence vont pouvoir faire valoir leurs droits, se défendre et se reconstruire ». Jacques de Peretti, Président directeur général d'**AXA France**.

« Face à l'augmentation significative des violences faites aux femmes depuis le début du confinement, il m'est apparu que la situation exigeait que le groupe TF1, en raison de son fort engagement en faveur des femmes et de son rôle sociétal, traite cette cause prioritairement. Pour sensibiliser le grand public à l'action de la Fondation des Femmes, notre direction artistique a réalisé un spot TV, adapté au contexte, destiné à recueillir des dons pour permettre à ces femmes d'être hébergées en urgence ». Christelle Leroy, Directrice RSE du Groupe **TF1**.

« La crise, et particulièrement le confinement, ont exacerbé les violences conjugales. C'est pourquoi CDiscount a souhaité soutenir la Fondation des Femmes en fournissant du matériel afin d'équiper des hébergements d'urgence pour les femmes victimes de ces violences mais également en relayant auprès de notre large audience les dispositifs et numéros spéciaux à utiliser pour leur venir en aide ». Marie Even, Secrétaire Générale de **CDiscount**.

« Depuis toujours, Sarenza oeuvre pour le bien-être et l'égalité homme-femme. La période de confinement a souligné la nécessité de renforcer notre engagement, en prolongeant notre mobilisation à travers des actions solidaires. Aujourd'hui, nous sommes heureux d'être engagés dans ce combat contre les violences conjugales aux côtés de la Fondation des Femmes, dans une action qui unit les femmes et les hommes dans cette lutte ». Nathalie Mesny, Directrice Générale en charge de la marque Sarenza, **Monoprix Online**.

URGENCE COVID-19

**AGISSONS POUR LES
FEMMES VICTIMES DE
VIOLENCES.**

FAITES UN DON



Des mobilisations exceptionnelles - des soutiens matériels et juridiques

La mission de la Fondation des Femmes est de soutenir financièrement les associations mais également de leur **fournir une aide matérielle et juridique**. La crise sanitaire n'a pas fait exception et a permis des mobilisations, matérielles notamment, importantes.

De nombreuses structures ont fourni une aide matérielle telles que Bein, Bons baisers de Paname, CDiscount, Dorel, Etam, Fondation SFR, Fondation PSG, Joone, Kleengel, la Plateforme du Bâtiment, L'Equipe, Lenovo, l'Oréal Paris, Maison 1,2,3, Maisons du Monde, Maje, Nivéa, Omnicom, Roos and Ross, Sarenza...

Sous forme de divers produits comme des téléphones portables, de la cosmétique, des vêtements, des jouets, des couches, des masques, du gel hydroalcoolique, du mobilier, des produits de première nécessité, l'aménagement intérieur, la diffusion de campagnes digitales, des spots radio, des coupons publicitaires...

Les dons matériels ont été réceptionnés par la Fondation des Femmes avant d'être redistribués aux associations sur le territoire. Les dons matériels ont été stockés temporairement à la **Cité Audacieuse**, tiers-lieu féministe de la Fondation des Femmes, qui était fermée au grand public pendant le confinement.



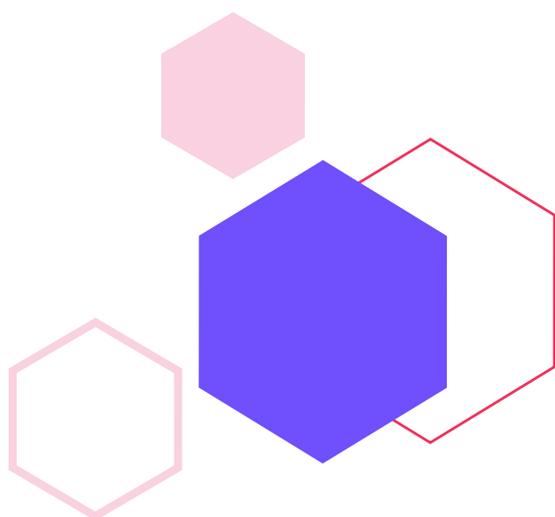
Réception des dons matériels à la Cité Audacieuse



Redistribution des dons aux associations

La Fondation des Femmes a également reçu du **soutien juridique** pour l'aide à la mise en place des processus exceptionnels. La structure a par exemple reçu le soutien du cabinet LPA-CGR qui a rédigé une convention de mise à disposition temporaire entre la Fondation des Femmes, Gecina et la FNSF (Fédération Nationale Solidarité Femmes) pour permettre d'accueillir des femmes pendant 4 mois dans une résidence étudiante à Puteaux.

Certains soutiens matériels se sont manifestés sous forme de dispositifs originaux. Sarenza a par exemple mis en place un partenariat avec la Fondation des Femmes et En avant toute(s) pour accompagner les femmes victimes de violence. Le **dispositif Sandales Simone** permettait à l'utilisatrice, depuis la plateforme de Sarenza, d'accéder au tchat d'En avant toute(s) en toute sécurité. En effet, pendant le confinement notamment, certains conjoints surveillaient étroitement le téléphone ou l'ordinateur de leur partenaire.



c. Les axes d'action du programme

Axe 1 : l'hébergement d'urgence

À la suite de l'annonce du confinement, la Fondation des Femmes a sollicité son réseau de partenaires afin d'offrir de nouvelles solutions d'hébergement face à la saturation des dispositifs habituels. Des centres d'hébergement temporaires ont été ouverts dans des lieux tels que des centres de séminaires ou des appartements privés, mis à disposition gratuitement à des associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences.

La question de l'hébergement d'urgence est une problématique complexe dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes. En effet, il ne s'agit pas seulement de proposer un lieu pour dormir aux femmes victimes de violences, mais de leur trouver un espace et un accompagnement qui correspond à leurs besoins spécifiques.

« Les femmes arrivant dans les hébergements d'urgence et CHRS sont amenées à solliciter ces structures du fait de leur grande précarité. Or bien souvent, les violences ont été des facteurs importants, voire décisifs dans cet engrenage dans la précarité. Ces femmes arrivent donc dans des lieux, avec une histoire traumatique ayant un impact sur la perception de leur environnement. C'est un public de femmes déjà fragilisées, qui sont par la suite exposées à de nouvelles violences dans leurs parcours ».

Ainsi, en plus de proposer des lieux d'hébergement aux associations pour leurs bénéficiaires, la Fondation des Femmes a apporté un soutien financier permettant de financer des accompagnatrices sociales pour guider ces femmes dans leur parcours et de faciliter les premiers jours d'hébergement. Les dispositifs d'hébergement habituels étant soit saturés soit en incapacité d'accueillir de nouvelles personnes pendant le confinement, il a fallu créer des alternatives innovantes pour répondre à la forte demande de terrain. La Fondation des Femmes a ainsi piloté la mise en place de différents dispositifs d'hébergement :

Le dispositif avec le groupe Accor

Ce partenariat a permis de donner accès aux associations à une **plateforme de réservation de chambres dans des hôtels du groupe, partout en France**. Face à l'augmentation des violences fondées sur le genre engendrée par la crise, le groupe a lancé le dispositif d'urgence CEDA - Coronavirus Emergency Desk- en octobre 2020. L'objectif de cette plateforme était de centraliser les besoins et proposer des solutions d'hébergement rapides et adaptées pour les populations les plus vulnérables, dont les femmes victimes de violences, ainsi que le personnel soignant et de l'associatif mobilisés dans la lutte contre la propagation du virus.

Les chambres étaient proposées à des tarifs solidaires et les factures prises en charge par la Fondation des Femmes. Ce sont ainsi **14 associations**, en direct ou via leur réseaux, qui ont pu héberger des femmes et leurs enfants, avec plus de **29 000 nuitées**. Ce partenariat a été essentiel pour permettre la mise en sécurité d'urgence de ces femmes, en attendant de trouver une solution de relogement.

« S'il ne s'est pas passé un drame, c'est uniquement grâce à ce dispositif (...) Ce dispositif est une bulle d'oxygène, un sentiment de sécurité, la meilleure chose possible ». Elena (prénom modifié), bénéficiaire de l'hébergement d'urgence.

« On est moins dans la culpabilité car on sait qu'il y a une solution. Avant les femmes restaient toute la journée et on les voyait repartir le soir, ça c'est moins pesant déjà pour nous ». Association bénéficiaire du dispositif.

Retour de la Fédération Nationale Solidarité Femmes sur le dispositif

La Fédération Nationale Solidarité Femmes est un réseau de 73 associations. Solidarité Femmes a accompagné 40 000 femmes en centre d'accueil et 7000 femmes et enfants en centres d'hébergement spécifiques sur l'année 2020.

Grâce au partenariat avec la Fondation des Femmes et Accor, 682 personnes ont été hébergées, dont 312 femmes et 371 enfants, soit 890 réservations pour un total de 15 338 nuitées dans 114 hôtels. Face au grand nombre de demandes et à la nécessité de suivi et de coordination, la FNSF a financé un poste salarié pour soutenir les activités de la professionnelle bénévole et assurer le dispositif 24/24.

Les liens réguliers et étroits avec les associations de terrain ont permis à la FNSF d'avoir régulièrement des retours quant à l'impact du projet sur les bénéficiaires :

- **Les mises en sécurité à l'hôtel sont plus sécurisantes** (anonymisation et réception 24/24) et plus confortables, ce qui limite les retours au domicile conjugal (- de 3% des femmes hébergées sont retournées au domicile vs 10% sur les autres dispositifs classiques)

- **Les mises en sécurité à l'hôtel sont plus flexibles** en termes de localisation et permettent donc de faire face rapidement aux situations de danger.

« Ce projet a démontré son importance comme une solution d'hébergement d'urgence efficace et adaptée lorsqu'elle est combinée avec une coordination et un accompagnement spécialisé. Bien que le pic de la crise sanitaire soit passé, les demandes de mises en sécurité urgentes pour les femmes victimes de violences conjugales continuent. La poursuite de financements pour les nuitées hôtelières est donc importante pour assurer la mise en sécurité des femmes hébergées et sur une couverture territoriale étendue ». **Salariée de la Fédération Nationale Solidarité Femmes.**

Le dispositif Marie Curie

L'Union Régionale Solidarité Femmes - Île-de-France (URSF IDF) est une association regroupant les 14 structures franciliennes membres de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, spécialisées dans l'accompagnement et l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants, ainsi que la formation et la sensibilisation sur les violences faites aux femmes.

« La Fondation des Femmes est une institution cruciale pour notre association ainsi que pour notre réseau (...). La Fondation des Femmes nous apporte un soutien financier et matériel dans le développement de nos projets à destination de femmes victimes de violences, mais aussi en faveur de nos actions de mise en sécurité pour les situations dangereuses de violences conjugales. Nous avons pu éviter grâce à cela plusieurs féminicides depuis le début de la crise sanitaire (...). Nous restons très mobilisées pour continuer notre collaboration avec la Fondation des Femmes ». **Brigitte Chabert, présidente de l'Union Régionale Solidarité Femmes IDF.**

Marie Curie est un dispositif d'hébergement exceptionnel qui a été mis en place entre le 1er avril et le 31 juillet 2020 afin de faire face aux demandes d'hébergement très importantes en Île-de-France. Il s'agit d'un partenariat innovant entre des mécènes ayant mis à disposition des lieux d'hébergement et du matériel, l'Union Régionale Solidarité Femmes, la Fondation des Femmes et la Fédération Nationale Solidarité Femme (FNSF). En plus des **appartements mis à disposition**, des **taxis VTC "Femmes au volant"** ont été proposés, ainsi que des **kits de première nécessité** et une **prise en charge psychologique**.

L'efficacité de ce dispositif a permis un **temps de réaction très court** durant la crise avec une réponse apportée dans la journée suite à une demande adressée via la FNSF, via le numéro d'urgence 3919 ou via les services de police.

Une fois l'arrivée des femmes et de leurs enfants dans les lieux, l'équipe de professionnelles de l'URSF IDF a mis à disposition un kit premier accueil couvrant les besoins primaires, et a assuré la mise en place d'un suivi spécialisé. En fonction des demandes des femmes accueillies, les professionnelles des associations du réseau étaient mobilisées. À la fin de la période de confinement, les associations ont repris le suivi des femmes et ont travaillé, en lien avec leurs partenaires et la FNSF, à trouver de nouvelles solutions d'hébergement.

Fonctionnement du dispositif :

- Orientation des femmes vers les associations du réseau Solidarité Femmes IDF : 3919, lignes d'écoutes des associations, commissariats, gendarmerie, préfectures, services sociaux, etc.
- Organisation du départ des femmes avec l'équipe de l'URSF
- Accueil sur le lieu d'hébergement et mise en place du suivi
- Travail sur le **relogement** avec les associations du réseau et la Fédération Nationale Solidarité Femmes

LES CHIFFRES CLÉS

159 personnes accueillies
dont **93** enfants

10 970 nuitées

Mise à disposition d'appartements

Les associations ont aussi été mises en lien avec des bailleurs privés mettant gracieusement à disposition des immeubles d'appartements vides, meublés grâce à des mécènes. Les associations ont ainsi pu y loger des femmes et enfants victimes de violences. Les frais annexes au logement ont été pris en charge par la Fondation des Femmes.

Comme citée précédemment, la société foncière Gecina a ainsi mis à disposition une résidence universitaire à côté de Paris, avec plus de 70 chambres.

« Face à la crise sanitaire, Gecina s'est associée à la Fondation des Femmes pour héberger et mettre à l'abri les femmes victimes de violences conjugales. Cet engagement fort s'inscrit pleinement dans notre démarche #UtilesEnsemble ». Méka Brunel, Administratrice Directrice Générale de Gecina.

La société de conseil Capgemini a également mis à disposition, pour deux mois, son domaine Les Fontaines à Gouvieux. Celui-ci disposait de **300 chambres**, permettant notamment à des familles nombreuses d'être hébergées. La mise à disposition comprenait également des prestations de ménage, restauration, gardiennage...



Le rôle de la Fondation des Femmes a donc été de mobiliser ses mécènes puis de faire le lien avec les associations de terrain, lesquelles ont coordonné la mise à l'abri et le suivi des femmes et familles hébergées dans ces lieux.

« La mise en sécurité à l'hôtel a été permise à la fois avec une prise en charge exceptionnelle du département (93) et surtout grâce à une convention avec la Fondation des Femmes permettant l'accès à des appart-hôtels du groupe Accor. Par ailleurs, la Fondation des Femmes a également permis l'accès à des appartements jusqu'au 31 août 2020, avec prise en charge des équipements, une aide aux frais alimentaires et aux éventuels frais de personnel supplémentaires (la mise en place d'astreintes étant nécessaire sur la période) ».

Salariée de l'association FIT une Femme un Toit.

Axe 2 : Distribution de produits de première nécessité

Un **soutien matériel a aussi été octroyé aux associations**, comprenant la livraison aux centres d'hébergement et accueils de jours de produits essentiels tels que des masques, du gel hydroalcoolique, des couches, des téléphones, mais aussi des jeux pour les enfants confinés, des peluches, etc.



Distribution de produits de première nécessité par l'association IKAMBERE

LES CHIFFRES CLÉS

- **2 538** paniers d'aide alimentaire distribués
- **7 685** kits d'hygiène
- **269** kits de bienvenue
- **50** kits bébé
- **738** tickets service distribués

Axe 3 : Aide aux associations dans leur organisation interne, notamment pour la mise en place du télétravail

Pendant le confinement,
100% des associations spécialisées ont pu maintenir leurs activités d'écoute et / ou
d'accompagnement.

Le manque d'espace de confidentialité pour s'isoler en télétravail constituait la principale difficulté rencontrée par les associations. C'est une difficulté particulière : si le télétravail est techniquement possible pour soutenir certaines femmes, le contexte n'est pas forcément adapté lors d'entretiens sensibles.

La Fondation des Femmes est donc intervenue pour donner des outils de télétravail (ordinateurs portables, téléphones), soutenir le développement des outils type application/tchat qui permettent de contacter ses proches ou les autorités sans éveiller les soupçons, sécuriser le travail des associations au contact des femmes avec du matériel de protection (masques, gel...) et enfin soutenir l'accroissement des équipes des associations.

La crise sanitaire a donc incité les associations à s'adapter en urgence et à innover aussi bien dans leur organisation que dans la mise en place de nouveaux dispositifs. Le développement de nouveaux moyens de communication digitaux sécurisés, diversifiés et accessibles s'est révélé crucial.

LES CHIFFRES CLÉS

122 téléphones distribués

199 ordinateurs

2 #Toutes Solidaires et les associations

a. Les associations accompagnées

Le programme #ToutesSolidaires c'est une aide apportée à **157 associations** à travers **70 conventions** et **36 avenants**.

Abri de Femmes	ADSF	Africa 93	Agena	Amicale du Nid 92
Arbre Fromagère	Azmari	CEVIF	Culture Egalité	EAT
Espace Femmes Geneviève D	Fédération GAMS	Femmes de la Terre	Femmes SDF	Femmes Solidaires
Femmes Solidaires 24	FIT	FNCIDFF*	FNSF**	Foyer Olympe
HAFB	Ikambere	L'échappée	Le Filon	Les bienvenues
Les dégommeuses	Les orchidées rouges	Libert'elles	Louise Michel	Maison des Femmes de Paris
Maison des Femmes St Denis	MaMaMa	Mon âme soeur	Mouvement du Nid***	Observatoire des violences
Paroles de Femmes	Réseau VIF	Résonantes	Solidarité Femmes Besançon	SOS Femmes Vendée
SOS Violences conjugales 42	Une voix pour elles	URSF****	Voix de femmes	Women Safe

*La Fédération Nationale des Centres d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles (FNCIDFF) regroupe 98 CIDFF sur le territoire national. La Fédération Nationale a bénéficié de l'aide de la Fondation des Femmes ainsi que 65 CIDFF et 11 FR-CIDFF (Fédérations régionales).

**La Fédération Nationale Solidarité Femmes est un réseau de 73 associations, dont le soutien pendant la crise sanitaire a permis de soutenir, de façon indirecte les associations : APAFED 33, Libre Terre De Femmes 75, Tremplin Solidarité Femmes 94, SOS femmes 93, SOS femmes 13, Elle's Imagine'nt 75, l'Escale Solidarité Femmes 92, URSF pour le dispositif Marie Curie, Solidarité Femmes Loire-Atlantique 44, LEA Solidarité Femmes 91, Flora Tristan 92.

***Mouvement du Nid est un réseau, dont le soutien a permis de soutenir, pendant la crise : Mouvement du Nid Alpes Maritimes, Mouvement du Nid Bouches du Rhône, Mouvement du Nid Eure-et-Loir, Mouvement du Nid Hérault, Mouvement du Nid Indre et Loire, Mouvement du Nid Loire-Atlantique, Mouvement du Nid Maine-et-Loire, Mouvement du Nid Moselle, Mouvement du Nid Nord, Mouvement du Nid Bas-Rhin, Mouvement du Nid Haut-Rhin, Mouvement du Nid Rhône, Mouvement du Nid Essonne, Mouvement du Nid Paris, Mouvement du Nid Seine-Maritime, Mouvement du Nid Var, Mouvement du Nid Haute-Garonne, Mouvement du Nid Martinique, Mouvement du Nid Morbihan, Mouvement du Nid Val de Marnes, Mouvement du Nid Doubs, Mouvement du Nid Sarthe

****L'Union Régionale Solidarité Femmes - Île de France (URSF IDF) est une association regroupant 14 structures franciliennes membres de la Fédération Nationale Solidarité Femmes : Du côté des Femmes, En Avant Toute(s), L'escale - Solidarité Femmes, Libres Terres des Femmes, Halte Aide aux Femmes battues, SOS Femmes en Seine-Saint-Denis,

Elle's imagine'nt, Centre Flora Tristan - SOS Femmes Alternative, LEA Lieu Ecoute Accompagnement, Communauté Jeunesse - Femmes Solidarité 91, Tremplin 94 SOS Femmes,

Paroles de femmes, SOS Femmes 77.

b. Les focus

Nous vous proposons de découvrir quelques exemples d'associations, de tailles différentes avec de multiples formes d'action, qui ont pu être soutenues dans le cadre du programme #ToutesSolidaires.

En avant toute(s), maintien du tchat

En avant toute(s) est une association qui lutte pour l'égalité des genres et la fin des violences sexistes et sexuelles. Elle agit principalement auprès des jeunes, femmes et personnes LGBTQIA+, à travers des actions de prévention et les accompagne sur son tchat national dédié Commentonsaime.fr.

*« La Fondation des Femmes a tout de suite su comprendre nos besoins et a agi en conséquence ».
Ynaée Benaben, cofondatrice de l'association.*

Face à l'urgence engendrée par la crise sanitaire liée au Covid-19 et à l'annonce du deuxième confinement fin octobre 2020, la Fondation des Femmes a octroyé un soutien financier à En avant toute(s) afin de **soutenir l'activité du tchat commentonsaime**, en prenant en charge des besoins matériels, le salaire de cinq nouvelles répondantes et un mois de salaire de deux répondantes pour l'accueil et la formation de ces nouvelles recrues. **La Fondation des Femmes a ainsi cofinancé l'extension d'ouverture du tchat, aussi bien en termes d'heures de réponses que de nombre de bénéficiaires.**

Le tchat commentonsaime initié par l'association propose une écoute et un accompagnement aux jeunes victimes de violences via une plateforme d'aide en ligne et une messagerie instantanée sur internet. Le tchat ne remplace pas l'écoute téléphonique comme celle pratiquée au 3919. **C'est un outil complémentaire et un moyen discret de parler de sa situation et de trouver de l'aide et qui est plébiscité par les jeunes.**

Lors du confinement, une augmentation des sollicitations a très vite été constatée que ce soit au niveau des femmes victimes de violences conjugales ou des jeunes victimes de violences intrafamiliales ou dans le couple. **Entre le 1er mars et le 31 août 2020, le tchat a été sollicité plus de 300 fois.** C'est plus que sur toute l'année 2019. Il était donc indispensable d'augmenter la capacité de réponse du tchat et faire connaître de manière plus importante ce dispositif.

« Notre hypothèse de départ était que le confinement lié au COVID 19 allait entraîner un huis clos forcé qui a eu pour conséquences une multiplication des actes de violences, renforçant l'anxiété et l'emprise des bourreaux sur leurs victimes. Nous avons pu confirmer notre hypothèse de départ en nous appuyant sur le nombre de bénéficiaires et leurs demandes. Environ 20 à 25 % des conversations engagées par tchat concernent directement le confinement. Les autres situations de violences restent toutefois intimement liées à la situation. Dans l'ensemble, de situations de violences intrafamiliales sont remontées de manière importante ». Salariée de l'association.

« Ce tchat est une bénédiction. Personne chaleureuse. Compréhensive. Professionnelle. Les propos sont justes, pertinents, empathiques mais pas vides de solutions. Je suis subjuguée de voir qu'un dispositif rempli de personnes aussi magnifiques existe. Merci pour votre travail». **Bénéficiaire du tchat.**

Résonantes, application App-Elles

Résonantes est une association à but non lucratif fondée en 2015 qui a pour objet de lutter contre les violences faites aux filles et aux femmes. C'est un espace de création et de diffusion d'outils de sensibilisation destiné à tous les publics, avec une priorité pour les 15/24 ans et les jeunes adultes.

Le soutien de la Fondation des Femmes a permis l'évolution de l'application App-Elles, une application française agissant sur le territoire national en amont et en aval des violences faites aux jeunes filles et aux femmes, quel que soit leur degré d'intensité et indépendamment d'une instruction judiciaire. **L'application articule des objectifs de prévention, assistance et accompagnement avec ses entrées « alerter », « en parler » et « rechercher », « s'informer ».**

Pendant le confinement, il a fallu adapter et modifier l'ensemble des contenus de l'application et faire connaître largement l'outil auprès du grand public et des professionnelles. Il a fallu avancer la sortie de la version 5 de l'application, qui était initialement prévue pour le 22 juin 2020. De plus, **une touche «Spécial Confinement» a été ajoutée** pour communiquer rapidement sur l'ensemble des changements opérés par les associations d'aide aux victimes. En parallèle, l'équipe opérationnelle de Résonantes (3 salariés et une stagiaire) est entrée en contact avec l'ensemble des déléguées départementales du territoire afin de récupérer l'ensemble des informations en leur possession et créer des fiches par département. L'adaptation de l'application a été suivie d'une campagne de communication auprès du grand public. **La période exceptionnelle de confinement a réaffirmé le besoin, l'utilité et l'efficacité de l'application.**

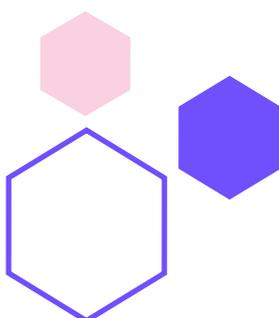
Durant les 8 premières semaines du confinement seulement, ont été comptabilisés :

- **6 400** alertes envoyées
- **801** visites sur la plateforme de signalement des violences sexistes et sexuelles
- **1 257** appels vers le 112
- **890** sms envoyés au 114
- **432** appels vers les associations

La Fédération Nationale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (FNCIDFF) assure la coordination de l'activité des 104 Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) dont la mission principale est l'information des femmes sur leurs droits et l'accompagnement dans les domaines de l'emploi, la lutte contre les violences, la vie familiale, la santé, l'éducation à l'égalité.

Le soutien de la Fondation des Femmes a bénéficié à la Fédération nationale ainsi qu'à 65 CIDFF et 11 FR-CIDFF (fédérations régionales). L'aide a principalement servi à l'accompagnement des salariés et bénévoles en télétravail et a ainsi permis l'achat de **170 ordinateurs** et **102 téléphones**.

« Les 3 juristes sont restés en activité pour des demandes d'information ou de prise en charge des VIF (Violences Intra Familiales). Les permanences juridiques étaient indispensables et ce pour tout le territoire de l'Eure. Pour preuve, pendant le confinement, nous avons été sollicités pour mettre en place une permanence juridique et violence éphémère dans un centre commercial. Cependant, n'ayant pas de lignes professionnelles, nos collaborateurs devaient utiliser leurs téléphones personnels et en appels masqués. Cela s'est traduit par une forte déperdition sur les prises de contact ou sur les rappels. La dotation nous a permis de recontacter les personnes qui s'étaient manifestées. Pendant le confinement, le service d'accompagnement socioprofessionnel a eu besoin des équipements fournis pour maintenir les suivis à distance, chose permise par la dotation mais rendue possible par l'accord du FSE et de Pôle Emploi qui ont accepté le maintien des suivis à distance ». **Salariée du CIDFF de l'Eure.**



IKAMBERE est une association située à Saint-Denis dont la principale mission est d'accompagner vers l'autonomie des femmes en situation de grande précarité vivant avec le VIH/sida – orientées pour la plupart par les hôpitaux de la région. Au sein de son centre d'accueil de jour, les femmes bénéficient d'un accompagnement social assuré par une équipe de 4 assistantes sociales, d'un repas gratuit et de différentes activités favorisant l'insertion sociale et professionnelle.

« La Fondation des Femmes a été extrêmement réactive lorsque la crise sanitaire a démarré. L'équipe a été très à l'écoute de nos besoins et a proposé des solutions concrètes pour répondre efficacement aux problématiques rencontrées par les femmes accompagnées par Ikambere. La mise à l'abri grâce aux nuitées d'hôtel prises en charge par la Fondation a permis de sécuriser de nombreuses femmes dans un contexte d'urgence ». **Salariée de l'association.**

Dans le contexte de crise sanitaire, IKAMBERE a dû revoir son action suite à la **fermeture de son centre d'accueil de jour** entre le 17 mars et le 11 mai qui a privé les bénéficiaires du soutien et du repère quotidien que constitue l'accompagnement proposé dans les locaux de l'association. **De nombreuses femmes ont été plongées dans des situations de détresse du fait de l'impossibilité de se nourrir, de rompre l'isolement ou de se loger en sécurité pendant le confinement.** En outre, dans un article publié dans la revue De facto en avril 2020, Annabel Desgrées du Loû (directrice de recherche à l'IRD) a mis en lumière la situation particulièrement angoissante et inconfortable pour les immigrées précaires, confinées en hôtel social ou en centre d'hébergement d'urgence, en se fondant sur les témoignages d'assistantes sociales d'IKAMBERE pleinement mobilisées pour y remédier.

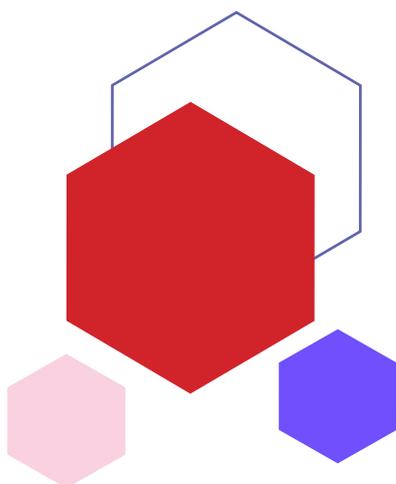
Sur toute la période, **l'accompagnement a été adapté à la situation afin de pouvoir répondre et soutenir une centaine de femmes dont les difficultés existantes ont été exacerbées par la crise économique et sanitaire.**

- Le standard téléphonique a été maintenu pour échanger régulièrement avec les femmes et **rompre l'isolement**. Des femmes sans solution d'hébergement ou dont la situation n'était pas compatible au confinement (hébergement chez un tiers dangereux, squat etc.) ont été **mises à l'abri** dans des hôtels en Ile-de-France.
- Des **aides financières et colis alimentaires** ont été distribués à IKAMBERE et aux domiciles de plus de 100 femmes.
- **L'éducation et le suivi thérapeutique** ont été assurés par téléphone afin d'éviter les ruptures de prise de traitement (liées au stress, aux conditions d'hébergement en groupe ou encore à la faim), mais aussi pour veiller à diffuser l'information relative à la crise sanitaire. En effet, en plus de la précarité, les femmes accompagnées par IKAMBERE vivent avec une maladie chronique qui les rend particulièrement vulnérables au COVID-19. Il a donc été essentiel de les **informer sur les mesures « barrières »** ainsi que celles relatives à leur pathologie (VIH) dans le contexte de confinement, en portant une attention particulière aux personnes les plus fragiles que sont les personnes âgées.

« Madame S., est venue en France dans le cadre d'un regroupement familial pour rejoindre son époux. A son arrivée en France, Madame S a décidé d'informer son époux de sa pathologie et Mr a très mal réagit. Madame S a été battue, violée et séquestrée durant une année. Après une énième violence physique, Madame a décidé de quitter le domicile sans avoir de solution. Affaiblie et grandement fragilisée par cette situation, Madame S est entrée dans notre dispositif de mise à l'abri à l'hôtel. Depuis un mois, Madame mange quotidiennement, se repose et a repris un peu de poids (45 kilos de perdus en an). L'équipe des assistantes sociales d'IKAMBÈRE appelle les services du 115 deux fois par semaine pour qu'ils puissent intégrer Madame S dans leurs dispositifs de prise en charge et contacte des structures partenaires pour identifier d'autres solutions ». **Exemple de prise en charge au sein de l'association.**



Accompagnement de femmes en hébergement par Ikambere



3 #Un programme inédit

a. La post urgence

« Nous avons reçu bien plus de demandes de financement de la part des associations. Ce sont des demandes de financement en urgence, les associations ayant peu de trésorerie pour faire face à des dépenses exceptionnelles. Les demandes de renouvellement de soutien sont nombreuses et croissantes car les associations ont souvent du mal à anticiper leurs besoins financiers, la situation étant très imprévisible. »

Anne-Cécile Mailfert, Présidente co-fondatrice de la Fondation des Femmes.

Les confinements successifs de 2020 et 2021 ont constitué ce que l'OMS qualifie d'urgence « aiguë » c'est-à-dire une « période pendant laquelle le taux de mortalité brut augmente sensiblement, parce qu'en raison de la situation d'urgence les besoins fondamentaux (nourriture, logement, sécurité...) ne sont plus satisfaits. » Si cette phase d'urgence « aiguë » semble révolue, **nous sommes aujourd'hui dans une situation de « post urgence »**. Les associations doivent répondre non seulement aux besoins qui existaient avant la crise mais aussi aux nouveaux besoins qui en ont émergé. **Toutes les formes de violences contre les femmes et les filles engagent des coûts sociaux et économiques élevés.** Si certains de ces coûts ont été supportés dans le contexte immédiat du confinement, d'autres sont répercutés à travers les changements de priorités et continueront à l'être longtemps après la levée des restrictions sanitaires.

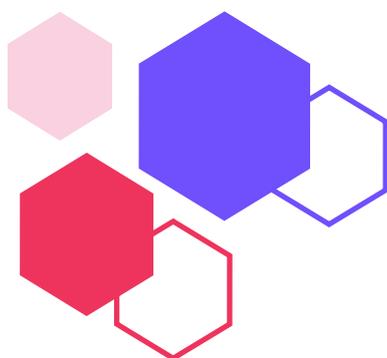
Les associations spécialisées sont aujourd'hui débordées par des demandes rendues plus complexes du fait de la crise. Le Centre Hubertine Auclert a identifié les besoins « post confinement » des associations et de leurs bénéficiaires :

- Faire face à l'**augmentation et l'intensification de l'activité de manière générale** dans un contexte qui rend cette reprise plus complexes et incertaine ;
- Faire face à la **complexification des accompagnements** combinant notamment l'aggravation des situations non suivies pendant le confinement, la précarisation accrue des femmes et la fragilisation des publics spécifiques comme les femmes étrangères/demandeuses d'asile et les jeunes femmes en particulier ;
- **Répondre aux besoins de mise en sécurité dans des lieux d'hébergement d'urgence spécialisés**, et dans un contexte où les dispositifs exceptionnels ne sont pas tous pérennisés ;
- **Des femmes en grande souffrance psychologique, fragilisées par le confinement**, dans un contexte d'absence de solutions pérennes pour la prise en charge de santé mentale (pour les jeunes femmes mais pas uniquement).

Ainsi, la majorité des associations a à la fois observé une **augmentation des demandes de suivi de la part des femmes victimes de violences après les déconfinements** (certaines femmes victimes de violence avaient interrompu leur suivi du fait du confinement avec leur agresseur) et une **augmentation des nouveaux contacts** (le confinement ayant agi comme “déclencheur” à la sortie du confinement pour engager des démarches d’aide).

Ces difficultés sont doublées de problématiques structurelles comme la lenteur dans la reprise des procédures judiciaires, les conditions dégradées d’accueil au commissariat ou la non reconduite des dispositifs ad hoc, impliquant de trouver des solutions pérennes de logement pour les femmes bénéficiaires.

A l’inverse, le confinement a permis la mise en place de dispositifs sur lesquels il semble désormais impossible de faire marche arrière, ceux-ci ayant répondu à un besoin préexistant. Ainsi, le confinement a montré **l’importance des dispositifs d’écoute spécialisés ouverts sur des horaires élargis et 7j/7** (tchat géré par En avant toutes(s), ligne 3919 gérée par la FNSF), nouvelle demande à laquelle les associations doivent désormais répondre. Les dispositifs exceptionnels ont également démontré la **nécessité d’une offre adaptée de soutien psychologique pour les femmes victimes et leurs enfants**. De plus, la **communication ciblée faite au niveau national et local sur les dispositifs d’aide, donc l’impact positif pendant le confinement, est largement identifiable** : il faut maintenir un tel niveau de communication tout au long de l’année. Enfin, le confinement a mis en avant le problème structurel des places d’hébergement d’urgence et de logements sociaux pour reloger les femmes victimes et leurs enfants.



b. Proposition d'évaluation : la Fondation des Femmes, structure de référence face à l'urgence

#ToutesSolidaires a-t-il été une réponse adéquate au secteur associatif confronté à la crise sanitaire, et devons-nous nous positionner comme l'actrice associative de l'urgence de référence sur les crises à venir ?

L'évaluation du programme est axée autour de **4 axes** : **impact**, **efficience**, **pertinence** et **équité**. Les réponses sont proposées par Anne-Cécile Mailfert, Présidente co-fondatrice de la Fondation des Femmes.

IMPACT

- **Quels sont les effets positifs avérés à court terme pour les associations ?**

D'après les retours des associations, les **effets à court terme se sont avérés extrêmement positifs**. La Fondation des Femmes s'est démarquée par sa **réaction quasi-immédiate** en initiant la prise de contact avec les associations afin de connaître leurs besoins, et non l'inverse. Résultat, la communication était très fluide, les fonds arrivaient immédiatement, les associations ont bénéficié immédiatement de plus de moyens financiers, matériels et juridiques pour accueillir, héberger et accompagner plus de femmes sur tout le territoire. **Elles ont ainsi pu bénéficier du soutien nécessaire pour la modification durable de leurs méthodes de travail et surtout n'ont pas eu à refuser des femmes faute de places d'hébergement.**

« La Fondation des Femmes est plus rapide et plus efficace que les autres organismes avec lesquels nous travaillons. On travaille dans l'urgence, leur aide est donc précieuse ». Marie Cervetti, Directrice de l'association FIT une femme un toit.

- **Quels sont les impacts négatifs potentiels découlant sur l'activité des structures bénéficiaires et donc indirectement sur les bénéficiaires ?**

L'activité d'urgence est particulièrement exigeante pour les équipes qui mettent en œuvre les projets de terrain tout comme celles chargées de leur apporter des moyens. Les situations des femmes étaient particulièrement urgentes et la violence en confinement particulièrement violente. Le rythme était très intense, sur de longues semaines, avec des projets nouveaux, et massifs. **Les associations, même si elles sont quotidiennement en lien avec la problématique des violences, n'avaient jamais eu à gérer cet aspect "crise humanitaire"**. Les équipes des associations et de la Fondation des Femmes en sont ressorties particulièrement épuisées. **Un vrai travail de prise en charge psychologique des équipes serait à envisager lors d'une prochaine crise afin de protéger au maximum celles qui protègent les femmes victimes.**

- **Les impacts long termes sont-ils assez positifs versus les impacts court terme positifs?**

Les impacts à long terme sont extrêmement positifs. **Les liens renforcés entre la Fondation des Femmes, ses associations partenaires et les entreprises sont des graines semées qui portent déjà, pour certaines, leurs fruits.** Les projets qui sont nés depuis sont d'autant plus simples à mettre en place que le travail mené ensemble a permis de renforcer la confiance et faciliter les dialogues entre tous les partenaires. **Cependant, la Fondation des Femmes est consciente des enjeux de la post-urgence, du niveau de difficultés que vivent les associations et continue d'accompagner les bénéficiaires au quotidien.**

« La Fondation des Femmes a contacté l'ADSF pour comprendre ses besoins et non l'inverse. Cela nous a permis d'économiser du temps et d'être encore plus réactif en cette période d'urgence. La Fondation représente pour nous un véritable partenaire ». **Nadège Passereau, Déléguée Générale de l'association Agir pour la Santé des Femmes.**

EFFICIENCE

- **Le programme a-t-il été mis en place de façon efficace ?**

Focalisées sur l'urgence de la crise, les demandes qui affluaient et limitées par leur petite taille, les dizaines d'associations n'auraient jamais pu lever des fonds auprès des entreprises et du grand public. **La Fondation des Femmes s'est démarquée par sa réaction quasi-immédiate en initiant la prise de contact avec les associations afin de connaître leurs besoins, et non l'inverse.** De plus, forte de ses quatre ans d'existence et de sa force de frappe, la Fondation des Femmes bénéficiait d'une **connaissance fine des associations de terrain**, permettant d'affecter efficacement les fonds et d'identifier les associations en capacité de déployer des projets d'ampleur. **Enfin, le programme #ToutesSolidaires s'est démarqué car il s'agissait d'un instrument rapide et flexible, proche du terrain.** Toutes les procédures d'attribution de fonds, en général assez longues, ont été exceptionnellement accélérées, permettant de soutenir très rapidement les associations. De plus, la durée de vie relativement longue du fonds d'urgence, ne répondant pas à la logique classique de l'urgence -courte et de faible montant- a montré l'efficacité de sa mise en œuvre.

La logique de l'urgence soulève également une problématique particulière : les procédures de mise en œuvre du fonds d'urgence ont été peu formalisées. Pour ne laisser aucune femme en situation d'urgence, il a été décidé de donner d'abord et de vérifier ensuite. Si cette souplesse a permis de s'adapter aux besoins des femmes victimes, aux associations et à leur fonctionnement, elle engendre également un certain **manque de prévisibilité sur les interventions du fonds d'urgence.** La Fondation des Femmes a donc dû prendre à sa charge un important travail de suivi, audit et évaluation du fonds d'urgence, notamment en vue de pérenniser ces outils.

- **Le recours au soutien financier (“cash transfer”) est-il plus efficace que le soutien matériel ?**

Le soutien matériel est plus coûteux à déployer, il prend plus de temps aux équipes et donne moins d'autonomie aux structures, qui ne peuvent choisir d'effectuer les achats qui leur semblent les plus pertinents. **En période d'urgence, le soutien financier est donc le plus adapté et a été apprécié des associations.**

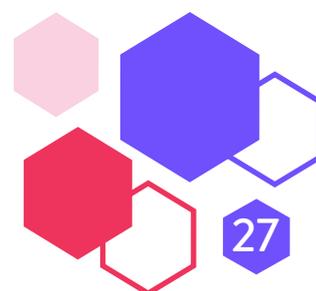
Cependant, le soutien financier présente plusieurs problématiques. Dans un premier temps, en raison du caractère très spécifique de cette crise, les associations ont eu des **difficultés à évaluer leurs besoins** et les ont donc sous-évalués, nécessitant des versements supplémentaires. Dans un second temps, certaines structures ont signalé des “restes” sur la part affectée, n'ayant pas réussi à tout dépenser (pour des raisons de taille et des problématiques de terrain). La Fondation des Femmes a veillé à la bonne exécution des fonds alloués aux associations : à l'heure actuelle 80% des associations ont justifié de l'utilisation des fonds. **En lien avec le caractère** propre de l'urgence et de la post-urgence, ces restes ont été réaffectés pour faire face à la post-crise (comme décrit précédemment).

PERTINENCE

- **Les standards de soutien (forfait jour pour l'aide alimentaire, base de soutien pour le matériel informatique, estimation du prix d'un kit d'arrivée, ...) ont-ils été bien estimés ? Quels sont les écarts entre le prévisionnel et le réel sur ces postes ?**

Il existe certains écarts entre les besoins prévisionnels et les besoins réels, dû au caractère inédit de la crise sanitaire, notamment sa durée, beaucoup plus importante qu'anticipée. Malgré tout, ces écarts sont extrêmement faibles si on se rapporte à l'inconnu total dans lequel la France et la Fondation des Femmes étaient plongées en mars 2020. **Ni la durée, ni l'intensité de la crise sanitaire ne pouvaient alors être envisagées.** La bonne évaluation des coûts tient probablement au fait que la Fondation des Femmes est une structure experte du secteur, qui connaît bien les coûts des dispositifs en temps “normal”.

A ce stade, les fonds ont été, dans leur quasi intégralité, attribués à la crise, ce qui est exceptionnel. La Fondation des Femmes a levé **2 661 640,55 euros** à travers son fonds d'urgence, et a redistribué **2 483 278,22 euros aux associations**. Le reste, qui représente **6,70%** du fonds au total, est donc relativement faible et s'explique par le **caractère incertain de la crise**, créant un écart entre les dépenses prévisionnelles et les dépenses réelles.



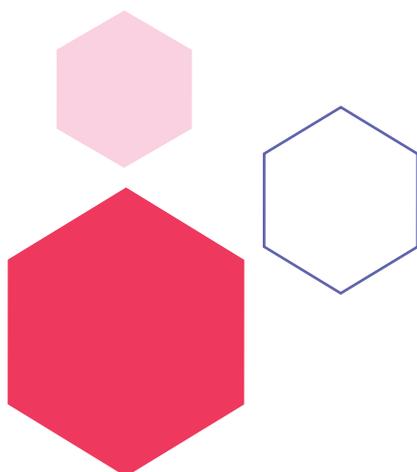
- **La Fondation des Femmes est-elle en fin de compte l'actrice la plus pertinente pour agir sur l'urgence ? Son rôle n'est-il pas plutôt de transmettre ses préconisations à un autre organisme (ex : l'Etat) pour que cette gestion leur revienne ? Ou les spécificités de la structure nous rendent-elles les plus à même d'aider le secteur en cas de crise ?**

La constitution d'un fonds d'urgence est un **outil unique**, qui a prouvé sa pertinence comme instrument pour répondre à la protection des femmes victimes de violence à travers l'urgence. **La crise sanitaire a entraîné l'augmentation constante de ses fonds sur la période évaluée, et les prévisions d'augmentation future de sa dotation laissent entrevoir une consolidation de la Fondation des Femmes comme outil stratégique de réponse à la crise en France sur le sujet des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes.**

Le programme #ToutesSolidaires constitue aujourd'hui un **modèle de réponse efficace à la crise dans le secteur associatif** notamment pour sa rapidité et son efficacité. La Fondation des Femmes a fait preuve de sa pertinence par sa capacité à couvrir certains angles morts de la réponse française à l'urgence pour les femmes victimes de violence, à trois niveaux : **temporel, sectoriel et géographique**. C'est la combinaison de ces trois caractéristiques qui donne toute sa valeur ajoutée à l'instrument. La très grande flexibilité de la Fondation des Femmes est un autre avantage supplémentaire de l'instrument par rapport aux autres outils de la réponse française.

Néanmoins cette crise nous a également éclairé sur des lacunes préexistantes que seul l'Etat peut combler sur le long terme : hébergement d'urgence de qualité et en nombre suffisant, développement des suivi holistiques, amélioration des dispositifs d'écoute (24h/24, 7j/7, développement des appli, des chats...) etc... Tous ces sujets, évoqués pendant le Grenelle des violences conjugales, ont explosé au grand jour avec l'urgence. Si la Fondation des Femmes a pu pallier à celle-ci, elle n'est pas pertinente pour soutenir ces dispositifs de droit commun, qui doivent être de la responsabilité de l'Etat. C'est pour cela que la Fondation des Femmes a ensuite entrepris un grand travail de mobilisation politique sur le sujet du 3919, qui est passé en 24h/24 début 2022, du déploiement du chat commentonsaime.fr qui est devenu dispositif d'Etat, et des hébergements d'urgence, dont leur nombre a été augmenté de 1000 places en 2021 et en 2022...

A ce jour, aucune autre structure sur le champ des violences faites aux femmes n'a la capacité de collecter, de redistribuer, de suivre, d'interagir avec ses partenaires comme la Fondation des Femmes a pu le faire. Son réseau, aussi bien associatif que de mécènes, et son rôle de mutualisation des moyens s'est révélé particulièrement unique et précieux dans cette période d'urgence.



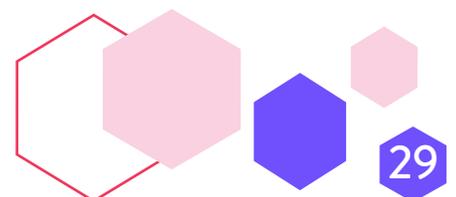
ÉQUITÉ

- **L'aide apportée à chaque association est-elle en adéquation avec leur volume d'activité, ou dépend-elle plus de leur capacité à nous solliciter ?**

L'équité fait partie des points d'attention pour l'avenir. Dans l'urgence et la précipitation, la Fondation des Femmes s'est d'abord tournée vers les actrices de terrain avec lesquelles elle avait l'habitude de travailler, dont elle connaissait le sérieux et l'efficacité. De plus, la Fondation des Femmes a cherché assez rapidement à s'appuyer sur des **têtes de réseaux associatif** et particulièrement la FNSF pour augmenter son champ territorial d'action et le nombre de structures bénéficiant de son soutien sans pour autant prendre des risques démesurés. Ainsi, elle a pu soutenir de nouvelles associations, partout en France, recommandées par des partenaires de confiance.

- **Peut-on en déduire des standards de soutien en lien avec leur volume d'activité pour des méthodes plus responsables qui évitent de fragiliser des associations s'embarquant dans des projets plus gros qu'elles ne peuvent le gérer (menant à un épuisement des équipes, une crise de croissance, ...) ?**

C'est un sujet compliqué. En réalité, la capacité de réaliser un projet et l'efficacité de sa réalisation ne dépendent pas de sa taille. **Grâce à l'audit réalisé, nous avons pu évaluer la qualité des structures qui ont réagi pendant la crise.** Certaines petites structures ont été d'une très grande réactivité (MaMaMa) et d'autres, plus grandes et reconnues ont été plus décevantes (Maison des Femmes Saint Denis). A ce stade, cela dépend beaucoup plus de la qualité des équipes, et du management que de la quantité de personnel ou de CA. C'est un sujet plus difficile à évaluer qu'il n'y paraît, d'où l'utilité pour la Fondation des Femmes de réaliser cet audit qui permet, de manière empirique, d'apprendre sur les structures que nous finançons et leurs capacités d'innover, de se projeter dans des projets inconnus.



b. Recommandations

Pérennisation des solutions d'hébergement d'urgence

Le dispositif d'hébergement d'urgence hôtelier, devenu le **programme Abri d'Urgence**, a particulièrement été salué.

«Ce dispositif inédit a été salué par l'ensemble des associations car il répondait bien aux besoins des femmes victimes de violences : un dispositif réactif (une réponse immédiate était proposée), proposant des solutions d'hébergement adaptées pour des publics fragilisés (jeunes majeures, femmes victimes de violence avec enfants...) et avec la particularité de pouvoir choisir la localisation de cet hébergement (afin de pouvoir organiser l'éloignement géographique des agresseurs)». **D'après le Centre Hubertine Auclert.**

En effet, l'augmentation des besoins d'hébergement pour les femmes victimes de violences pendant le confinement représentaient un jeu vital : **parfois quitter son logement est une question de vie ou de mort**, pour la femme concernée et ses enfants.

Entre décembre 2020 et juillet 2021 :

- 895 séjours effectués ;
- 0,56 jours entre la réservation et l'hébergement ;
- 21 nuitées en moyenne par femme seule ou foyer ;
- 6 128 nuitées effectuées au total ;
- 70 euros par moyenne pour une chambre ;
- En 8 mois, 297 femmes ont été accueillies par le dispositif et 319 enfants, soit 616 personnes au total.

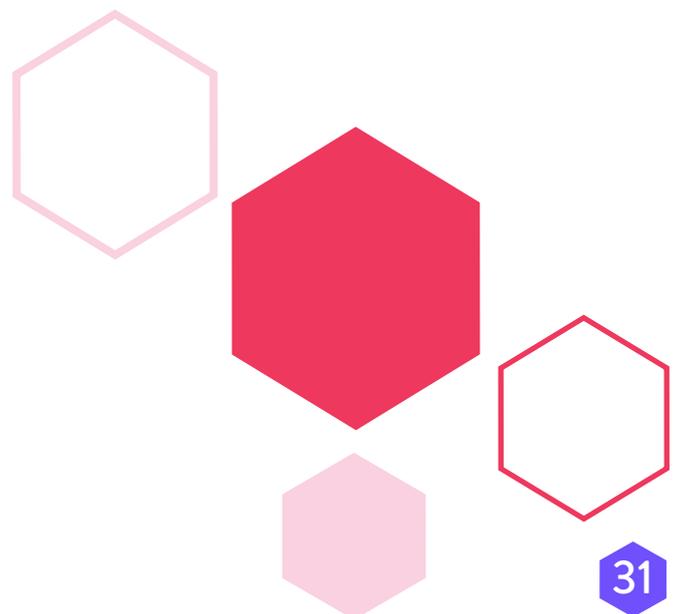
Le programme Abri d'Urgence a ainsi été relancé en mars 2022.

Mise en place d'un cercle vertueux entre associations et pouvoirs publics

Face à cette crise, **un cercle vertueux s'est mis en place entre la Fondation des Femmes, les mécènes et les associations, qui ont montré une réactivité sans faille.** L'Etat a également mis en avant un engagement important, multipliant les dispositifs d'alerte, demandant aux administrations concernées de prioriser ce sujet (Police, Justice) et permettant une réactivité et une coordination saluée par la plupart des associations. **L'alliance entre associations, administrations, entreprises et Etat a permis d'agir massivement contre les violences faites aux femmes et de lutter contre leur incidence,** de faire reculer le nombre de féminicides en 2020 de plus de 45% malgré l'augmentation des violences conjugales concomitantes.

Suite à cet effort ponctuel qui a permis de mieux protéger les femmes victimes de violences, la Fondation des Femmes et ses partenaires ont encouragé les pouvoirs publics à poursuivre leur engagement. Dès novembre 2021, la Fondation des Femmes publiait une étude d'impact sur le projet Abri d'urgence, démontrant l'importance d'un hébergement immédiat et de qualité, débouchant sur l'engagement gouvernemental de la création de 1000 places d'hébergement.

La Fondation des Femmes et son réseau d'associations partenaires a également élargi le propos à l'occasion des présidentielles en proposant aux candidats de s'engager sur un Plan d'urgence pour l'égalité comprenant 10 mesures dont l'investissement d'au minimum 1 milliard d'euros par an pour mettre fin aux violences conjugales.



LA FONDATION DES FEMMES TIEN À REMERCIER SES MÉCÈNES



FONDATION
BNP PARIBAS

Capgemini

gec1na



BFM

Cdiscount



CRÉDIT MUNICIPAL
DE PARIS
MODERNE DEPUIS 1637



FONDATION
nexity



LA FONDATION



fondation
suez

FONDATION
D'ENTREPRISE
VINCI
POUR LA CITÉ

ISC
FRANCE

Jean-Marc
DUMONTET
PRODUCTION

Johnson & Johnson

L'ORÉAL
PARIS

LANCEL
PARIS 1876

Lenovo



MAISONS
DU MONDE

Matmut
MA VALEUR SÛRE

OMG
OmnicomMediaGroup

RMC

sARENZA.

SFR

TF1
Initiatives
DES ACTIONS QUI NOUS RASSEMBENT

Fondation des Femmes
Mai 2022

CONTACT

Fondation des Femmes
Cité Audacieuse
9 rue de Vaugirard
75006 Paris
fondationdesfemmes.org
bonjour@fondationdesfemmes.org

REMERCIEMENTS

La Fondation des Femmes remercie ses fondatrices et fondateurs qui y ont cru dès le départ, les donatrices et donateurs, les associations, les nombreux mécènes, les ambassadrices et ambassadeurs, les milliers de bénévoles et particulièrement le Copilop, la Force Juridique, le Conseil d'Administration, et les membres du Comité Exécutif, de la Fondation de France et toute l'équipe opérationnelle qui lui ont permis d'accomplir tant de choses depuis 2016.

RÉDACTION ET RELECTURE

Julie Gorrias, Cécile Girard, Anne-Cécile Mailfert, Ophélie Delmas, Jessica Ohayon, Céline Rancoule, Meryem El Bekri.

MISE EN PAGE

Cynthia Martins et Jessica Ohayon.





**FONDATION
DES FEMMES**

« Fondation des Femmes et urgences :
Deux ans après le premier confinement,
quel constat ? »
Mai 2022

Fondation des Femmes
9 rue de Vaugirard
75006 Paris
bonjour@fondationdesfemmes.org

Faites un don sur

[fondationdesfemmes.org](https://www.fondationdesfemmes.org)